



# Compte-rendu de la réunion du Comité d'animation départemental et syndical (CADES)

tenue le 9 octobre 2012 au local 2-28-228

## Présences :

Dominique Dubuc (Biologie), Annie-Chantal Guibord (Biologie), Jean-Benoît Juginville (Éducation physique), Gilles Poulin (Français), Céline Blais (Géographie), Josée Lebrun (Histoire), Carole Cochrane (Langues modernes), Martin Fontaine (Mathématiques), Julien Lachapelle (Philosophie), Kim Noël-Boulet (Psychologie), Lucas Deschênes (Sciences sociales), Francine Lawrence (Soins infirmiers), Sophie Beaulieu (Techniques de bureautique), Élise Tétreault (Techniques d'éducation à l'enfance), Jean-Pierre Roy (Techniques de santé animale), Liette Picard (Techniques policières), Fabien Burnotte (Technologie du génie civil), Jean-François Desroches (Techniques de bioécologie), Olivier Domingue (Technologies de laboratoire : Biotechnologies), Jean-Thomas Courchesne (Exécutif), Philippe Langlois (Exécutif), Steve McKay (Exécutif), Julie Dionne (Exécutif)

Animation de la réunion : Jean-Thomas Courchesne


Rédaction du compte-rendu : Steve McKay et Philippe Langlois

## 1. Nouvelle définition de la catégorie « personnel de soutien occasionnel ».

- Julie Dionne résume les modifications apportées à la définition de la catégorie « personnel de soutien occasionnel ».
- Après 90 jours de travail, on doit absolument transformer le poste occasionnel en poste permanent.
- Aux fins du calcul, il n'est pas nécessaire d'avoir travaillé 8h pour qu'une journée soit comptabilisée.
- Ce changement découle de la nouvelle convention collective des employés de soutien.
- Afin d'éviter les problèmes, on invite les départements ayant des besoins en personnel de soutien à contacter leur DEP pour prendre les mesures requises.
- L'exécutif syndical souligne qu'il est important de respecter ces nouvelles modalités. Cela s'inscrit dans un désir de collaboration intersyndicale.

## 2. Santé et sécurité au travail

- Jean-Thomas Courchesne explique les raisons pour lesquelles le SPECS-CSN, de même que le syndicat du personnel de soutien, a retiré sa participation au comité de santé et sécurité du Cégep : le comité se réunit très rarement, on ne l'informe pas de manière adéquate (on donne des exemples récents) et la personne responsable de l'organisation du comité ne fait pas le suivi des dossiers d'une manière satisfaisante.
- Étant donné ces lacunes, le SPECS ne désire pas être associé à ce comité. Le syndicat va reconsidérer sa position si la direction du Cégep montre une véritable volonté de mettre sur pied un comité de santé et sécurité fonctionnel.
- Pendant la discussion qui suit, le département de biotechnologie affirme avoir une bonne formation sur les enjeux de santé et sécurité au travail. Le département a également mis en place un protocole interne de santé et sécurité.
- Plusieurs enseignants affirment que le formol est toujours utilisé au Cégep de Sherbrooke.
- Plusieurs enseignants soulignent le manque de communication pour tout ce qui touche à la santé et la sécurité au Cégep de Sherbrooke. Cela serait pourtant l'un des rôles les plus importants du comité santé et sécurité : permettre une communication efficace entre les différents intervenants du Cégep.
- La représentante du département de biologie affirme manquer d'informations concernant la signification des alarmes dans les laboratoires.
- Un enseignant fait le lien entre la débâcle du comité santé et sécurité et le comité C'viable. On



remarque que le comité C'viable est tout aussi peu mis au fait de ce qui relève pourtant de ses mandats que le comité de santé et sécurité au travail.

- Certains notent que l'alourdissement de la tâche est une source de problèmes de santé au travail.
- D'autres intervenants mentionnent que le fait que l'équipement (ordinateurs, écrans) ne fonctionne pas toujours adéquatement génère du stress.
- On discute de l'efficacité des différentes approches qu'offre le Cégep pour régler les conflits interpersonnels. Il n'y a pas de consensus à ce sujet. On mentionne toutefois qu'on manque d'information sur les programmes offerts et la marche à suivre pour y avoir accès.
- Plusieurs départements s'accordent pour dire que l'évaluation des évaluations, des plans de cours, etc. sont une source significative de stress et de conflit à l'intérieur des départements. Le mandat des enseignants dans ces processus n'est pas toujours clair et la direction envoie des messages contradictoires.